

Programme services-conseils 2018-2023

Direction de la planification et des programmes (DPP)

Réseau Agriconseils Montérégie

Pierre Desrosiers, directeur

Isabelle Duquette, adjointe à la direction

Sonia Mercier, technicienne à l'administration

Sylvie Racine, agente d'administration

12 Juillet 2018



PROGRAMME SERVICES-CONSEILS

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
L'AGRICULTURE

Canada  Québec 

La mission régionale

- **Agir à titre de guichet unique des services-conseils**
- En favorisant le développement des services-conseils de la Montérégie
- En facilitant l'accès à des services-conseils diversifiés aux entreprises agricoles et aux transformateurs artisans.

Nos priorités d'actions 2018-2019

- La relève agricole et les entreprises en démarrage
- Les entreprises agricoles de petite taille
- Les productions prioritaires
- La pérennité des entreprises agricoles
- La gestion du travail et des ressources humaines
- La transformation alimentaire artisanale et la mise en marché de proximité
- La collaboration interprofessionnelle et les rencontres multidisciplinaires
- La collaboration avec les MRC au plan d'action de chaque plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Services-conseils 2018-2023

Objectif général :

Renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales

Volet 1 :

Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises

Volet 2 :

Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

Volet 3 :

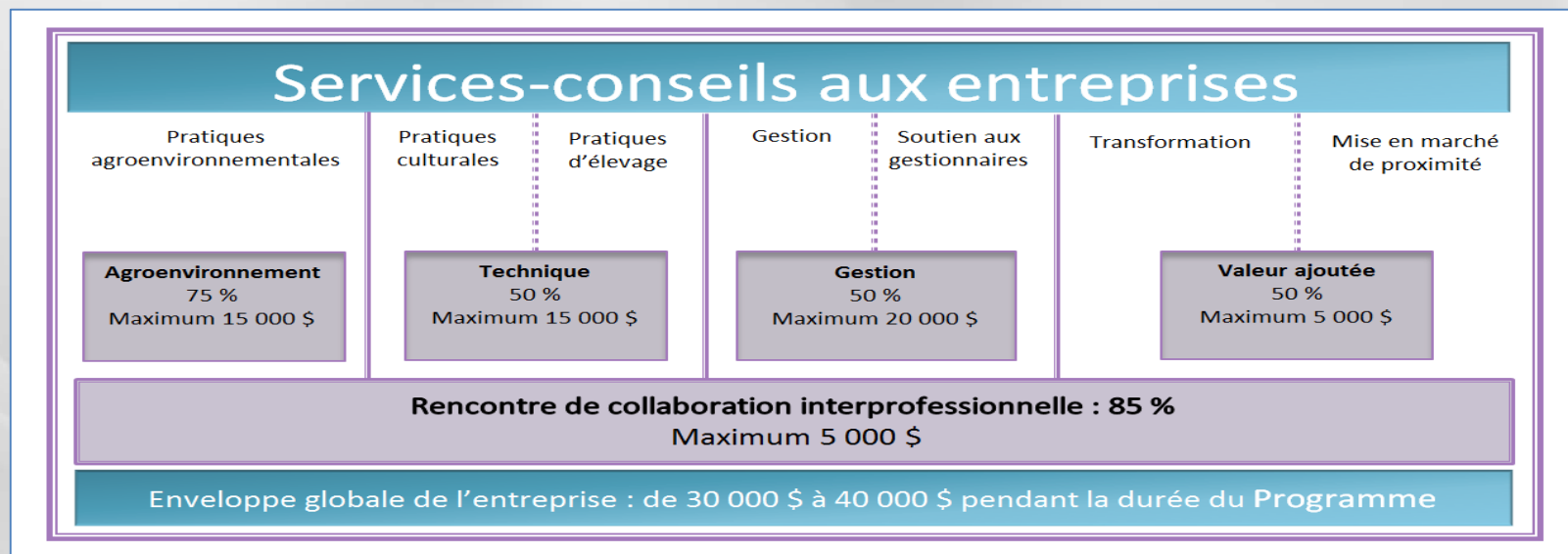
Appui au développement et au transfert des connaissances et de l'expertise des conseillers

Volet 4 :

Appui à l'organisation de l'offre de services-conseils subventionnée en région

VOLET 1 : APPUI À L'UTILISATION DES SERVICES-CONSEILS PAR LES ENTREPRISES

Objectif : Accroître l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à prendre des décisions éclairées



VOLET 1 : CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- **Entreprise agricole** : entreprise inscrite au MAPAQ (NIM)
- **Entreprise de transformation alimentaire artisanale** :
 - **Petite entreprise** de transformation alimentaire dont les produits sont le fruit du **travail, habituellement non automatisé,**
 - **Matière première provenant majoritairement du Québec.**
 - **Propriétaire principal est engagé activement** dans l'exploitation de l'entreprise, mais aussi dans les opérations de transformation.
 - **Maximum de dix employés,** incluant les propriétaires.

VOLET 1 : CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- **Relève agricole :**

Pour être considérée comme une entreprise de la relève agricole, un ou des propriétaires doivent répondre à l'ensemble des critères suivants:

- Être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 40 ans;
- Détenir au moins 20 % des parts de l'entreprise
- **Détenir une formation pertinente**
- Avoir un minimum d'un an d'expérience pertinente dans le milieu

Critères selon le fichier du MAPAQ, faire la mise à jour au besoin

VOLET 1 : CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- **Entreprise en démarrage :**

Pour être considérée comme en démarrage, l'entreprise doit avoir l'un de ses propriétaires qui répond à l'ensemble des critères suivants:

- Être âgé de plus de 18 ans (**pas de maximum**)
- Avoir un projet de démarrage d'une entreprise agricole ou de transformation alimentaire artisanale

Ou

- Posséder et exploiter une entreprise agricole ou de transformation alimentaire depuis moins de cinq (5) ans

Critères selon le fichier du MAPAQ, faire la mise à jour au besoin

VOLET 1 : CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- **Regroupement d'entreprises :**

Le regroupement, **légalement constitué ou non**, est formé de **trois à dix entreprises** agricoles ou en transformation alimentaire artisanale admissible. Les entreprises doivent **s'engager individuellement** à participer à la réalisation du même projet commun et à mettre en place les activités qui y sont prévues.

VOLET 1 : BONIFICATION DU TAUX D'AIDE DE BASE

Priorités régionales – bonification de 25 %

- être issue d'une concertation d'au minimum deux acteurs du milieu;
 - Table sur les services-conseils de la fédération de l'UPA Montérégie
 - Comité services-conseils du Réseau Agriconseils Montérégie
- figurer au plan d'action annuel du réseau Agriconseils.

VOLET 1 – DOMAINE AGROENVIRONNEMENT

Thématiques	Catégories d'intervention	Aide financière par produit				Max pour la durée du PSC
		Taux	Max par produit	Max par année	Max pour la durée du PSC	
Pratiques agroenvironnementales	Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA)	85 %			800 \$	15 000 \$
	Mise à jour du PAA		150 \$			
	Suivi	75 % ou 85 %		2 500 \$	12 500 \$	
	Évaluation détaillée et ciblée (EDC)	75 % ou 85 %	1 500 \$		4 000 \$	

VOLET 1 – DOMAINE AGROENVIRONNEMENT – PAA ET EDC

- Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) :
 - Valide pour 7 ans
 - Obligatoire pour toutes les mesures du Prime-Vert
 - Pour l'année 2018-2019 : Réaliser un PAA seulement si aucun PAA n'a été fait depuis le 1^{er} avril 2013
 - Réaliser une mise-à-jour de PAA seulement si :
 - présence d'accompagnement et suivi en 2017-2018 ou 2018-2019
 - lors d'une demande de Prime-Vert, elle est nécessaire pour ajouter une action
- Évaluation détaillée et ciblée
 - Évaluation de l'état des sols – 85 %
 - Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et des pesticides – 85 %
 - Évaluation de la gestion des résidus végétaux – 75 %
 - Évaluation de la gestion des eaux usées – 75 %

VOLET 1 – DOMAINE AGROENVIRONNEMENT- ADMINISTRATION

- Déposer une liste de NIM prévisionnelle pour réserver l'aide financière
- Pour les dispensateurs privés :
 - Montant préautorisé géré régionalement en fonction de l'historique des deux dernières années
 - Fournir le contrat de service, pages de signature et facture signée dans le cas d'un accompagnement et suivi et facture non signée dans le cas de la réalisation d'un PAA ou d'une mise à jour du plan d'action de PAA ou d'une EDC.
- Pour les CCAE :
 - Montant préautorisé reçu du MAPAQ et géré régionalement
 - Fournir pages de signature
 - Transition contrat-livrable-facture à partir de 2019-2020
 - Accompagnement offert par le personnel du Réseau pour les contrats-livrable-factures

VOLET 1 – DOMAINE TECHNIQUE

Thématiques	Catégories d'intervention	Aide financière par produit				Max pour la durée du PSC
		Taux	Max par produit	Max par année	Max pour la durée du PSC	
	Pratiques d'élevages	50 %		4 000 \$		15 000 \$
	Pratiques culturelles					

VOLET 1 – DOMAINE TECHNIQUE

- Des bonifications pourront s'appliquer selon les clientèles
 - 75 % max 6 000 \$ /an
 - 85 % max 6 800 \$ / an
- Le producteur est responsable de son enveloppe
- **Priorités régionales Montérégie : bonification de 25 %**
 - **Entreprise en difficulté financière**
 - **Ferme de petite taille (à confirmer si <50K\$ ou <100k\$)**
 - **Apiculture, caprin, ovin, porcin, grands gibiers, cunicole et volailles (autres que sous gestion de l'offre)**
 - **Bovin de boucherie pour entreprises non inscrites au PATBQ**
 - **Acériculture**
 - **Vignes**
 - **Grandes cultures non traditionnelles (ex : chanvre, lin, canola, sorgho, etc.)**

VOLET 1 – DOMAINE GESTION

Thématiques	Catégories d'intervention	Aide financière par produit				Max pour la durée du PSC
		Taux	Max par produit	Max par année	Max pour la durée du PSC	
Gestion	Diagnostics	50 %		1 500 \$	1 500 \$	20 000 \$
				700 \$	2 100 \$	
	Analyse financière et économique	50 %		1 500 \$	7 500 \$	
	Plan d'action	50 %		5 000 \$	6 500 \$	
	Suivi	50 %			1 500 \$	
	Organisation de données	50 %	500 \$		1 500 \$	
Soutien aux gestionnaires	Gestion du travail et des ressources humaines	50 %		1 500 \$	5 000 \$	

VOLET 1 – DOMAINE GESTION

- Tous les services de base à 50 %
- Des bonifications pourront s'appliquer de 25 % selon les clientèles
- **Priorités régionales Montérégie: bonification de 25 %**
 - **Entreprise en difficulté financière**
 - **Ferme de petite taille (à confirmer si <50K\$ ou <100k\$)**
 - **Plan de marketing et de commercialisation**
 - **Plan de commercialisation en autogestion des risques**
 - **Planification stratégique**
 - **Gestion du travail et des ressources humaines**
 - **La transformation alimentaire artisanale et la mise en marché de proximité**

VOLET 1 – DOMAINE VALEUR AJOUTÉE

Transformation alimentaire artisanale et mise en marché de proximité

- Nouvelle enveloppe additionnelle de 5 000 \$
- Ne fait plus partie des services-conseils techniques
- Bonification de 75 % ou 85 % selon les clientèles
- Maximum calculé selon la valeur des services

VOLET 1 – DOMAINE TECHNIQUE, GESTION ET VALEUR AJOUTÉE - ADMINISTRATION

- Livrable unique pour technique, gestion et valeur ajoutée
- Signature n'est plus requise sur les rapports d'intervention
- C'est la facture qui doit être signée par le représentant de l'entreprise agricole
- Une nouvelle entente d'admissibilité à signer par les dispensateurs
- Un nouveau formulaire d'adhésion au Réseau à signer par le représentant de l'entreprise agricole
- L'outil ConsignO Cloud pour faciliter le processus de signature électronique

VOLET 1 : BONIFICATION DU TAUX D'AIDE DE BASE

- **Initiatives stratégiques (IS)– taux d'aide à 85 %**
 - Biologique;
 - Santé et conservation des sols;
 - Réduction des risques liés aux pesticides;
 - Production bovine;
 - Bien-être animal et efficacité énergétique;
 - Entreprise en situation de relève ou démarrage.
- **Initiatives stratégiques (IS)– taux d'aide à 50 %, max.: 1 500 \$**
 - Réseau d'avertissement phytosanitaires (RAP)

VOLET 1 : APPLICATION DES BONIFICATIONS

- Relève ou démarrage :
Demeure qualifié pour toute la durée du programme, même s'il ne répond plus aux critères avec le temps
- Biologique :
Vérification des preuves à chaque année
- Bien-être animal et efficacité énergétique :
Seulement pour les producteurs inscrits au Plan de soutien aux investissements agricoles (PSIA)

VOLET 1 – COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE

- Montant exclusif de 5 000 \$, à un taux d'aide à 85 %;
- Tous les dispensateurs inscrits aux réseaux Agriconseils participant à la démarche pourront bénéficier de l'aide financière;
- Le porteur de dossier recevra jusqu'à 250 \$ en plus pour l'organisation de la rencontre et le compte-rendu de celle-ci.

VOLET 2 : APPUI À LA DIFFUSION D'INFORMATION ET AUX ACTIVITÉS DE CODÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES

Objectif :

Accroître l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par la diffusion d'information et le codéveloppement.

Clientèles admissibles :

- Dispensateur
- Regroupement d'entreprises
- Entreprise agricole
- Entreprise de transformation alimentaire artisanale
- Entreprise en démarrage

Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

- **Cadre financier :**

- 75 % pour un maximum de 3 000 \$ par activité

- **Activités admissibles :**

- Activités de sensibilisation et de diffusion d'information;
 - Conférence, journée d'informations, voyage de prospection, etc.
- Activités de codéveloppement des entreprises
 - Producteurs innovateurs

- **Ajustements :**

- Harmonisation provinciale des livrables et du cadre financier
 - Obtention d'une liste de participants sous forme informatique

Volet 3 : Appui au développement et au transfert des connaissances et de l'expertise des conseillers

Objectif :

Développer les connaissances et l'expertise des conseillers par la réalisation de projets permettant de contribuer à l'essor d'une offre de services-conseils renouvelée répondant aux besoins du milieu.

Clientèles admissibles :

- Centre de recherche;
- Établissement de transfert technologique;
- Centre de diffusion;
- Réseaux Agriconseils
- Coordination services-conseils

Volet 3 : Appui au développement et au transfert des connaissances et de l'expertise des conseillers

Cadre financier :

- 85 % pour un maximum de 250 000 \$ par projet pour la durée du programme

•Activités admissibles afin de soutenir l'offre de services des conseillers :

- Développement de nouveaux outils d'encadrement, d'analyse et de réseautage;
- Réalisation d'études, d'analyses ou de portraits;
- Promotion et diffusion d'information de pointe aux conseillers;
- Activités d'appui à la relève de conseillers

•Appel de projets sur thématique particulière

EN CONCLUSION

LES NOUVEAUTÉS

- Majoration de l'enveloppe à 30 000 \$ pour la durée du PSC;
- Le PSC propose trois taux d'aide financière : 50 %, 75 % et 85 %, selon certains critères;
- Les entreprises qui se qualifient à titre de relève agricole ou d'entreprise en démarrage bénéficient d'une enveloppe globale d'aide financière maximale de 40 000 \$ et d'un taux d'aide de 85 % pour tous les domaines;
- Le domaine « valeur ajoutée » s'ajoute aux domaines « gestion, technique et agroenvironnement » et s'applique à la transformation et la mise en marché de proximité;
- Le maximum d'aide financière de chaque domaine pour la durée du PSC a été majoré :
 - Gestion : 20 000 \$
 - Technique : 15 000 \$
 - Agroenvironnement : 15 000 \$
 - Valeur ajoutée : 5 000 \$
- La rencontre de collaboration interprofessionnelle bénéficie d'un taux d'aide de 85 % avec un maximum de 5 000 \$;
- Le soutien aux gestionnaires a été ramené dans le domaine de la gestion;
- Les activités de codéveloppement pour les entreprises;
- La facture doit maintenant être signée par l'entreprise agricole au lieu du livrable;
- Le modèle de rapport d'intervention est uniformisé pour la gestion, le technique et la valeur ajoutée.